



CAMPUS
TERRE &
NATURE



Brevet Professionnel en Aménagements Paysagers

BP

Niveau 4

Aménagements paysagers



Formation
Adulte

OBJECTIF : Devenir ouvrier qualifié en travaux paysagers

Acquérir les compétences nécessaires pour aménager ou entretenir en toute autonomie les jardins privés ou les espaces publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés.

- Connaître les végétaux et leurs besoins
- Maîtriser des techniques d'entretien et d'aménagement des espaces verts
- Utiliser, entretenir le matériel et conduire les engins
- Connaître et respecter les gestes et postures de sécurité et réaliser les premiers gestes de secours (SST)
- Obtenir le Certiphyto décideur

RNCP MASAF :

38314 (24/11/2024)

NSF : 214

Fiche ROME : A1203

CPF : 2326006

DUREE ET ORGANISATION

10 mois de septembre à juin

- **882h** en centre
- **420h** en entreprise

Le parcours peut être individualisé en fonction de vos acquis et de votre expérience

CONDITIONS D'ADMISSION

- Être âgé de 18 ans minimum
- Valider son projet professionnel avec un conseiller France travail
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 ou supérieur
- Justifier de l'équivalent d'une année professionnelle
- L'admission est définitive après examen et entretien avec l'équipe pédagogique

MODALITES D'EVALUATION

Le diplôme du BP Aménagements paysagers est constitué de 6 Unités Capitalisables (UC) correspondant à différentes capacités (blocs de compétences)

- Les UC sont évaluées sur des situations professionnelles permettant de valider les compétences. L'acquisition des 7 UC est nécessaire pour obtenir le diplôme.
- Le candidat conserve le bénéfice des UC acquises durant 5 ans pour obtenir son diplôme

PROGRAMME DE LA FORMATION



TAUX DE SATISFACTION

(sur 6 stagiaires)

96 %



TAUX DE RÉUSSITE AUX EXAMENS

100 %



TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE

global

100 %



TAUX DE POURSUITE D'ETUDES

(dans un emploi en lien avec la formation)

0 %



TAUX D'INTERRUPTION EN COURS DE PARCOURS

0 %



Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et un Référent

Handicap est présent sur le Campus.

Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager

- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
- Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage

Organiser les travaux sur un chantier

- Préparer le travail pour un chantier
- Coordonner le travail sur un chantier

Réaliser des travaux d'entretien des végétaux

- Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal

Réaliser des travaux d'implantation de végétaux à partir d'un plan

- Réaliser des travaux d'implantation
- Réaliser des travaux de végétalisation par semis

Mettre en place des infrastructures

- Réaliser des murets et des escaliers
- Mettre en place des revêtements

S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Le référentiel du diplôme disponible sur le site Chlorofil.fr :

https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/bp/ap/bp-ap-ref-092019.pdf

FINANCEMENT ET REMUNERATION

Le coût de la formation est pris en charge par le Programme Régional de Formation Occitanie ou par le CPF ou Transition Pro

La formation est rémunérée en fonction du statut du stagiaire et de la législation en vigueur.

Contactez nous pour plus d'information.

APRES LA FORMATION

Poursuite d'études

- Brevet technicien supérieur
- Certificat de spécialisation de niveau 4

Débouchés métiers

- Chef d'équipes entretien espaces verts
- Jardinier-paysagiste
- Ouvrier hautement qualifié



SITE DE NARBONNE

Lycée Martin Luther King

Avenue des Etangs

11 100 NARBONNE

04 68 41 36 39

cfppa.pays-d-aude@educagri.fr

www.campusterreetnature.fr

@fpca11 sur    



Lycée Charlemagne
Lycée Martin Luther King
CFA agricole de l'Aude
CFPPA des pays d'Aude
Domaine Lycée Charlemagne

